



## Le mot du maire

### *Précieuses ridicules ou hôpital psychiatrique ?*

*Cet été, j'ai adoré certains campings qui ne veulent plus qu'on les appelle ainsi parce que ça suscite instantanément dans l'esprit des gens l'image de Franck Dubosc en moule-boules ou de Roger et Ginette à l'apéro avec casquette Ricard et claquettes Adidas.*

*Donc, des professionnels de la branche demandent que l'on dise désormais « hôtellerie en plein air »... Voilà qui change tout !!!*

*Il est vrai que la vie a bien changé pour les femmes de ménage qui sont devenues des « techniciennes de surface », les aveugles des « non voyants », les sourds des « malentendants », les éboueurs des « ripeurs » ou des « agents de propreté urbaine » et les cantonniers dénommés en 1991 « agents d'exploitation » puis « accoroutistes » en 2011.*

*Bien qu'il ne s'agisse pas d'une « évolution de la langue », mais plutôt de « prospective positive modernisée d'un mode de communication oral » ceci devrait ravir tout à la fois les amoureux de la langue française et ceux envers qui, ces nouvelles dénominations ont profondément modifié notre vision. Par exemple, il n'est désormais plus possible d'être qualifié de petit, mais « de taille modeste » et un nain est devenu une « personne à verticalité contrariée ».*

*Puisque la rentrée scolaire est encore récente, interrogeons-nous pour savoir si l'éducation nationale fait les mêmes progrès dans la transmission de la langue française...*

*A l'évidence, quand nos enfants vont devoir apprendre à manier « l'outil scripteur » au lieu de tenir un crayon, puisque leurs rédactions vont devenir des « productions écrites », que les sorties en groupe sont des « sorties de cohésion » et les élèves en difficulté ou handicapés des « élèves à besoins éducatifs spécifiques », nous sommes bien dans la même mouvance.*

*Toutefois cette année, un nouveau pas est franchi par le Conseil supérieur des programmes en France et sa réforme du collège.*

*Désormais, l'élève n'apprendra plus à écrire mais à « maîtriser le geste graphomoteur et automatiser progressivement le tracé normé des lettres » ; plus de stylo, mais un « outil scripturaire » ; plus de dictée, mais une « vigilance orthographique » ; quand un élève aura un problème on tentera une « remédiation ».*

*J'ai gardé ce que je considère comme le meilleur pour la fin: un « référentiel bondissant », c'est un ballon ; le badminton est une « activité duelle médiée par un volant » ; courir, c'est « créer de la vitesse » ; nager en piscine, c'est « se déplacer dans un milieu aquatique profond standardisé et traverser l'eau en équilibre horizontal par immersion prolongée de la tête » et un « bloc mucilagineux à effet soustractif », c'est une gomme !*

*Je ne sais pas comment les parents d'élèves, pardon, les « géniteurs d'apprenants » vont pouvoir suivre tant il est prévisible que ceux qui ont inventé de telles âneries n'en resteront pas là.*

*A la magnifique maxime philosophique « l'erreur est humaine », le britannique Jenkins a ajouté « mais quand la gomme s'use plus vite que le crayon, c'est qu'on exagère ». Un collégien français devra, quant à lui, écrire : « mais quand le bloc mucilagineux à effet soustractif s'use plus vite que l'outil scripteur, cela nécessite une remédiation de cessation de mesure ».*

*Bonne rentrée à tous et, puisque plus de 95% de nos enfants auront le baccalauréat qui leur permettra d'accéder aux études supérieures et donc de mieux comprendre ce nouveau langage, l'avenir est assuré.*



1er tour Régionales

	Nouvelle Aquitaine		Dordogne		Thonac	
Inscrits	4352306		311781		226	
Abstentions	2787124	64,04%	185011	59,34%	105	46,46%
Votants	1565182	35,96%	126763	40,66%	121	53,54%
Blancs/Nuls	71562	4,79%	7434	5,86%	11	9,09%
Exprimés	1493620	34,32%	119329	38,27%	110	48,67%
A Rousset	430659	28,83%	39642	33,22%	25	22,73%
E Diaz	271771	18,20%	23170	19,42%	17	15,45%
N Florian	186348	12,48%	12226	10,25%	15	13,64%
N Thierry	180551	12,09%	11968	10,03%	15	13,64%
G Darrieus-	204767	13,71%	12456	10,44%	12	10,91%
E Pujalon	108882	7,29%	10113	8,47%	11	10,00%
C Guetté	84630	5,67%	7418	6,22%	10	9,09%
G Perchet	26012	1,74%	2336	1,96%	5	4,55%

2ème tour Régionales

	Nouvelle Aquitaine		Dordogne		Thonac	
Inscrits	4352880		311779		226	
Absten-	2760872	63,43%	184863	59,29%	112	49,56%
Votants	1592008	36,57%	126916	40,71%	114	50,44%
Blancs/Nuls	78037	4,90%	7563	5,96%	15	13,16%
Exprimés	1513971	34,78%	119353	38,28%	99	43,81%
A Rousset	598193	39,51%	54044	45,28%	38	38,38%
E Diaz	289258	19,11%	24522	20,55%	25	25,25%
N Florian	214859	14,19%	14655	12,28%	5	5,05%
N Thierry	214767	14,19%	14398	12,06%	15	15,15%
G Darrieus-	196894	13,01%	11734	9,83%	16	16,16%

1er tour Départementales

	Vallée de l'Homme	Thonac
Inscrits	12044	226
Abstentions	6953 57,73%	105 46,46%
Votants	5091 42,27%	121 53,54%
Blancs/Nuls	265 5,21%	12 9,92%
Exprimés	4826 40,07%	109 48,23%
F. Gauthier/C. Teillac	2063 42,75%	36 33,03%
J.P. Dubos/M. Lemoine	1160 24,04%	38 34,86%
A.C. Balland/B. Chavanel	807 16,72%	17 15,60%
I. Babule/S. Labrousse	796 16,49%	18 16,51%

2ème tour Départementales

	Vallée de l'Homme	Thonac
Inscrits	12042	226
Abstentions	6914 57,42%	114 50,44%
Votants	5128 42,58%	112 49,56%
Blancs/Nuls	623 12,15%	18 16,07%
Exprimés	4505 37,41%	94 41,59%
F. Gauthier/C. Teillac	2798 62,11%	50 53,19%
J.P. Dubos/M. Lemoine	1707 37,89%	44 46,81%

## **FETE DE L'ECOLE**

Pour la danse de la fête de l'école, les enfants avaient confectionné de magnifiques costumes à partir de vieux t-shirts de leurs parents sur lesquels ils avaient mis des traces d'encre.

Ils ont fait un superbe spectacle sur le parking (règles sanitaires obligent) le 25 juin et tout le monde les a applaudis!

Ils ont aussi visité le Château de Losse le 29 juin, fait une chasse au trésor ainsi que différentes activités à l'extérieur.

Certains parents n'ayant pas accepté que leurs enfants apparaissent sur les photos, nous n'avons pas pu mettre d'illustrations.

## **LISTES ELECTORALES**

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Comment s'inscrire ?

En ligne

Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile

Justificatif d'identité

Cette démarche permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

## **EN MAIRIE**

**Sur place** (vous-même ou une personne vous représentant)

Par vous-même

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie)

Par l'intermédiaire d'une autre personne

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place. Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Par courrier

Vous devez envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription

Photocopie d'un justificatif d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile



## ACTIONS 2021

### Colombarium au cimetière :

Nous vous en parlions déjà l'année passée mais cette fois-ci tout cela se concrétise....

En effet nous finalisons l'installation de notre colombarium d'ici la fin du mois.

Il possédera 12 emplacements que vous pouvez réserver dès à présent en mairie.

Tous les tarifs et les durées des concessions ont été décidés.

Celui-ci possédera également un jardin du souvenir pour les cendres de vos défunts.

### Marquage des passages piétons :

Courant juillet l'équipe municipale a réalisé une opération de marquage des passages piétons du bourg.

Les passages piétons existants ne se voyaient pratiquement plus et nous avons rajoutés 2 emplacements à des endroits passant devant des commerces ou la salle polyvalente.

D'autres opérations de sécurisation des axes routiers communaux auront lieu durant l'hiver.

### Adressage :

Plus de 80 % des habitants de Thonac sont venus en mairie récupérer leurs plaques ainsi que les documents relatifs à l'adressage.

Merci aux retardataires de bien vouloir se manifester dès que possible afin de faciliter le recensement du village qui aura lieu en janvier prochain.

Il nous reste également quelques panneaux à poser qui devraient arriver dans quelques semaines.

### Pont de Thonac :

Le parapet du pont a été réparé par le Département.

L'opération de sécurisation des abords du pont est toujours d'actualité.

Nous ne savons pas sous quel délai cela va se réaliser.





# Culture, Traditions et Patrimoine de Thonac est de nouveau sur les rails !

Mais pour que le train avance, nous avons besoin des bonnes volontés thonacoises et d'ailleurs !  
Notre projet ?

## Faire vivre notre village à travers:

- La Culture : chants, contes, anecdotes...
- Les Traditions tant culinaires que festives
- Le Patrimoine : culturel, religieux, naturel

Pour cela, nous allons organiser :

- des balades pour raconter, découvrir ou redécouvrir
- des repas pour partager les histoires, les anecdotes pour les faire vivre en toute convivialité
- la venue d'artistes amateurs et professionnels, (exemple : une chorale pour chanter Noël, des concerts, des chants à capella etc ...)

Et tout cela dans le but bien sûr de restaurer et/ou d'entretenir notre patrimoine.

## Du nouveau...

Depuis le 23 septembre Culture, Traditions et Patrimoine de Thonac propose « la boîte à lire » (échange de livres) de 17h30 à 19h00 devant la Salle des Fêtes de THONAC.

Le samedi soir 11 décembre, Culture, Traditions et Patrimoine de Thonac, en association avec La Cagette Thonacoise, vous propose un concert « Chants de Noël d'ici et d'ailleurs » avec un moment de partage avec les producteurs locaux autour d'une boisson chaude et de pâtisseries.

Rien, bien sûr, ne peut se faire sans votre soutien, merci pour votre participation, votre aide, vos suggestions .....

Rien ne peut se faire sans vous !

Claudine, Lydia et Serge

Le site qui est en cours de construction : <http://thonacculture.e-monsite.com/>

L'adresse mail : [ctp.thonac@gmail.com](mailto:ctp.thonac@gmail.com)



L'association **LA CAGETTE THONACOISE**, créée en juillet dernier, regroupe une vingtaine de producteurs et artisans locaux qui vous proposent légumes, œufs, produits laitiers, sorbets et glaces, viande, pain, moutarde, vin, bière, ail noir, plats cuisinés, huiles essentielles, hydrolats et baumes...

L'association rencontre déjà un vif succès ! Merci aux adhérents qui soutiennent ce beau projet !

Et pour les Thonacois et Thonacoises qui n'ont pas encore fait le pas, n'hésitez pas à venir **découvrir et échanger avec nos producteurs** à la salle des fêtes de Thonac **tous les jeudis, de 16h30 à 18h30** (horaires d'hiver à compter du 1<sup>er</sup> novembre). Vous pourrez **acheter sur place** leurs produits **sans réserver à l'avance**.

Vous pouvez également **commander en ligne du samedi matin au mardi soir** en cliquant sur le lien suivant :

<http://app.cagette.net/group/10450>

Vous récupérez votre commande à la salle des fêtes le jeudi et réglez sur place en espèces ou par chèque à l'ordre de la Cagette Thonacoise.

Une date à retenir :

**Le 11 décembre**, pour fêter Noël, l'association Culture, Traditions et Patrimoine de Thonac invitera une chorale. La Cagette Thonacoise se joindra à cette manifestation en proposant ses produits. Vous pourrez déguster, échanger et acheter vos cadeaux de fin d'année. Venez nombreux !

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06 31 36 39 21, ou par mail à l'adresse suivante : [lacagettethonacoise@gmail.com](mailto:lacagettethonacoise@gmail.com).

Au plaisir de vous accueillir !

# DELIBERATIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX

## Conseil Municipal du 5 juillet 2021

Délibération rectificative pour erreur matérielle de la délibération n° 2020/06 du 23 mai 2020 « Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal »

DM 1 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE LA COMMUNE

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE FEUX DE FORETS

- *Monsieur Patrick LE MELLEDO*

- *Monsieur Alain MIDDEGAELS*

PARTICIPATION COMMUNALE – DESTRUCTION NIDS DE FRELONS CHEZ LES PARTICULIERS

*La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme prend à sa charge 50% des dépenses des particuliers pour la destruction des nids, et la commune prend également 50% à sa charge, il reste ainsi à charge des particuliers la somme de zéro euro.*

## Conseil Municipal du 5 octobre 2021

DELIBERATION RECTIFICATIVE POUR ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION N°2021/26 DU 05 JUILLET 2021 « DM 1 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DE LA COMMUNE »

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA CAGETTE THONACOISE »

DELIBERATION FIXANT LES TARIFS AU CIMETIERE COMMUNAL

TARIFS DE LA SALLE DES FETES – PARTICULIERS THONACOIS ET EXTERIEURS – ASSOCIATIONS THONACOISES ET EXTERIEURES – SEMINAIRES ET REUNIONS

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DE LA VALLEE DE LA VEZERE

DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) – GUICHET DEMATERIALISE POUR LES COMMUNES USANT DE CART@DS

## ANECDOTE HISTORIQUE

Les îlots de la Vézère....

En 1757, suite à une ordonnance de la « Maîtrise des eaux et forêts de Guienne », le Sénéchal du tribunal de Sarlat fit subir des interrogatoires à Antoine de Cézac, écuyer et seigneur de Belcayre habitant dudit château situé sur la paroisse de Thonac ainsi qu'à sa femme Marguerite de Calvimont, dame de Cézac.

Ces interrogatoires concernaient des îlots situés sur la Vézère et dont les époux de Cézac disputaient la possession au marquis de Losse.

Nous n'avons pas connaissance des décisions qui furent ensuite prises par le tribunal.



### INFORMATION BRULAGE:

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS EST AUTORISE DEPUIS LE 1er OCTOBRE.  
VOUS DEVEZ FAIRE UNE DECLARATION PREALABLE EN MAIRIE 3 JOURS AVANT.  
LE MODELE DE DECLARATION EST DISPONIBLE EN MAIRIE OU SUR LE SITE DE LA  
COMMUNE.

### LA FIBRE

Les travaux de la fibre sont terminés. La commercialisation de celle-ci va débuter dans  
6 mois auprès des différents fournisseurs d'accès.

Nous pensons qu'ils ne manqueront pas de vous contacter quand le moment sera venu.

### ENQUETE PUBLIQUE PPRI

Une étude pour la modification des zones à risque d'inondation est en cours sur les  
16 communes riveraines de la Vézère entre Terrasson et Limeuil.

Les réunions pour la commune de Thonac se dérouleront le 20 Octobre de 9h30 à 12h et le 13 Novembre de 9h30 à 12h à la Mairie.

### ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES

Comme vous avez pu le constater les travaux sont terminés, malheureusement nous avons  
constaté beaucoup de malfaçons.

Un recours a été porté auprès du SDE24 pour que les travaux soient repris et terminés  
correctement.

### DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est enfin arrivé! Il sera installé d'ici quelques semaines avant la fin Novembre.  
Les Elus, le personnel municipal ainsi que le personnel du SIVOS seront formés à son utilisation.

### CHÂTEAU DE LOSSE

Le château sera exceptionnellement ouvert à la visite pendant les vacances de Toussaint  
du 23/10 au 7/11.

Les réservations pour la visite se font uniquement sur le site du château.

[www.chateaudclosse.com](http://www.chateaudclosse.com)



### ANNIVERSAIRE DE NOTRE CENTENAIRE:

Le 21 septembre 2021 a vu Madame Ginette DUBREUIL fêter ses 100 ans dans sa maison de retraite entourée de ses enfants et petits-enfants.

A cette occasion l'équipe municipale lui a fait parvenir un bouquet et nos vœux au nom de toute la population Thonacoise.

En effet après une quarantaine d'années passées avec son mari Jean-Pierre dans le bourg de Thonac elle s'est rapprochée de ses enfants voilà 2 ans pour plus de praticité.

### UN GUIDE DE COLORATION DU BATI EST DISPONIBLE EN MAIRIE POUR TOUT HABITANT SOUHAITANT REALISER UNE CONTRUCTION OU RENOVATION

### NOUVEAUX HORAIRES DECHETTERIE MONTIGNAC

Du 01/09 au 30/06:

Les Mardis, Mercredis et Vendredis: 8h30/12h-13h30/18h

Les Jeudis: 8h30/12h30

Les Samedis: 8h30/12h-13h30/17h

**LA SALLE DES FETES DE THONAC EST DISPONIBLE A LA LOCATION!**  
**RESIDENTS OU AUTRES**  
**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER POUR TOUTES INFORMATIONS ET**  
**DEMANDES PARTICULIERES**

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie se tiendra le jeudi à 11h devant le Monument aux Morts et sera suivie d'un vin d'honneur à la Salle de Fêtes.

### ETAT CIVIL

**DECES** : Madame LE MELLEDO Annick née LE CORRE le 30 mai 2021 à Périgueux âgée de 82 ans.  
Madame DESCHAMPS Alice née BOUTINAUD le 2 septembre 2021 à Sarlat-La Canéda âgée de 89 ans

**NAISSANCES** : Tiago, José RICCI SOARES fils de Davide, José SOARES DA COSTA et de Fanny, Louise RICCI  
Le 1<sup>er</sup> juin 2021 à Sarlat-La Canéda

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE RESPONSABLE DE PUBLICATION : HAROLD ECLAIRCY

CONTACT MAIRIE: 05.53.50.79.81

COURRIEL : [mairie.thonac@wanadoo.fr](mailto:mairie.thonac@wanadoo.fr)

PERMANENCE DU MAIRE: LUNDI 9H-12H 14H-17H OUVERTURE DE LA MAIRIE: MARDI 9H-12H 14H-16H, JEUDI 14H-18H, VENDREDI 9H-12H